

Conditions générales

Article 1

La facture est payable au plus tard à la date d'échéance mentionnée sur la facture.

Les paiements faits après ce délai portent de plein droit et sans mise en demeure un intérêt de 10 %, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 10 % du montant facturé (avec un minimum de EUR 75) à titre de dommages-intérêts.

Article 2

Pour toutes commandes dont le montant total hors TVA dépasse 500€, un acompte de 30% sera demandé via une facture d'acompte.

La prestation de service ne démarrera qu'après paiement de ce dernier.

Article 3

En cas de litige seront seuls compétents la justice de paix du canton ou les tribunaux de l'arrondissement de notre siège d'exploitation, sauf prescription légale impérative en sens contraire.

Article 4

Toute commande implique l'acceptation de nos conditions par le client.